

manque à la règle des congés exceptionnels décès

Par rubiaca, le 19/03/2019 à 10:32

Bonjour,

Au mois de décembre 2018, j'ai perdu ma grand mère et m'étant renseigné auprès de ma drh je devais bénéficier de 2 jours. Pour arrangement au service car je suis cuisinier et seul en poste, (travail collectivité) j'ai travaillé ces 2 jours. Ces 2 jours devaient être rajoutés sur le compte de mes congés. Hors à ce jour, ils n'y sont toujours pas. Je leur est bien fourni l'acte de décès.

Comment puis-je leur réclamer car je pense qu'il s'en foute un peu maintenant. Je compte justement changer d'employeur et leur donner mon préavis justement avec tous mes congés restant.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Cordialement

Rubiaca